



Copie à publier aux annexes au Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe

Réservau Monite belge



TRIBUNAL DE L'ENTREPRISE

0 6 MAI 2019

DU BRABANT WALLON

N° d'entreprise : 0589 947 565

Dénomination

(en entier): BelE-Cig

(en abrégé): **B.C.**

Forme juridique: SNC

Adresse complète du siège : Rue Chambille 6 - 1400 Nivelles

Objet de l'acte: Modification statuts

Extrait du procès verbal de l'Assemblée générale ordinaire du 5 avril 2019:

-Les statuts de la société sont adaptés aux articles suivants :

« Article 1 : Dénomination

La dénomination sociale de BelE-Cig « B.C. » en abrégé est remplacée par ThomArt Graphique à partir de ce vendredi 5 avril 2019.

Cette dénomination pourra être modifiée par décision de l'assemblée générale à la majorité requise par la modification des statuts.

Article 2 : Siège social

Le siège social est établi à la Rue du Calvaire, 4 à 6223 Wagnelée à partir de ce vendredi 5 avril 2019. Il peut être transféré en tout autre endroit par simple décision de la gérance.

Article 3: Objet

La société a pour objet tant en Belgique qu'à l'étranger, pour son compte propre, pour compte de tiers ou en participation avec ceux-ci :

- -Services de tatouement,
- -Autres activités récréatives et de loisirs,
- -Enseignement de disciplines sportives et d'activités de loisirs.
- -Enseignement artistique non classable par niveau,
- -La société peut exercer la gestion temporaire ou permanente de sociétés.

La société peut acquérir, conserver, revendre tous types de valeur mobilière et notamment des actions ou parts d'autres sociétés. Plus généralement la société pourra exercer toutes les activités exercées habituellement par les holdings, et notamment, sans que cette liste puisse être considérée comme limitative, la coordination de divers services de ces filiales, la mise à disposition de personnel pour ses filiales, l'octroi de prêts et de garanties à ses filiales.

-Toutes les opérations relatives à la gestion d'un patrimoine immobilier, et notamment, la construction, l'aménagement, la décoration, la vente, l'achat, la gestion, la location sous toutes ses formes dont l'emphytéose de tous immeubles et des meubles qui les gamissent, et la mise en valeur de tous biens immobiliers ainsi que des activités de promotion et de transformations immobilières en général.

Elle peut donner à bail ses installations et exploitations ou le donner à gérer à des tiers en tout ou en partie.

La société pourra louer ou sous louer, acquérir des droits réels ou la pleine propriété de tout immeuble dans le but soit d'y établir son siège social, un siège d'exploitation ou d'y loger ses dirigeants et les membres de leur famille à titre de résidence principale.

Elle peut accomplir tous actes et toutes opérations généralement quelconques, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à son objet social et notamment s'intéresser par tous moyens, par voie d'association, de souscription, de participations, d'acquisition, de cession, d'apport et de fusion ou autrement dans toutes sociétés ou entreprises existantes ou à créer, en Belgique ou à l'étranger, et dont l'objet serait analogue ou connexe au sien ou qui serait de nature à favoriser le développement de son activité dans le cadre de son objet.

La société peut accepter et exercer un mandat d'administrateur, de gérant ou de liquidateur dans toutes sociétés, quel que soit son objet social.

La société pourra exercer toutes activités d'intermédiaire commercial dans les domaines cl-dessus énumérés et dans tous secteurs dont l'activité n'est pas reglementée à ce jour.

La société peut constituer toute hypothèque ou toute autre sureté réelle sur les biens sociaux où se porter caution au profit de tiers.

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto: Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes

L'organe de gestion a qualité pour interpréter la nature et l'étendue de l'objet social. »

Après vote, ces adaptations de statuts sont votées à l'unanimité sans aucune remarque.

Thomas Lissoir Gérant Stéphanie Pennant Gérante

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 16/05/2019 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes

ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso: Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).